



Mairie
de
AIGALIERS
30700

PROCES-VERBAL
de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 12 février 2020
Mairie d'AIGALIERS

Présents : BLANC Serge, BOYER Daniel, CHRISTOL Georges, MARREL Jérôme, RUOT David, SABIANI Pierre-Jean, TALLARON Jérôme
Mesdames BONZI Frédérique, GLOANEC Marie-Lise

Pouvoirs : Madame BALMASSIERE Sophie a donné pouvoirs à Monsieur CHRISTOL Georges

Excusée : Madame LOYAL Denise

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 45

Madame BONZI Frédérique est désignée secrétaire de séance.

✓ **Approbation du compte rendu de la précédente réunion.**

Le compte rendu de la réunion en date du 22 Janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

✓ **Attribution des logements vacants dans l'immeuble communal du Presbytère**

Madame BONZI Frédérique, animatrice de la Commission d'étude des demandes de location des logements communaux présente au Conseil Municipal les propositions des locations retenues par la Commission, suite aux départs de deux locataires du Presbytère :

- * Logement N°204/T2 : M et Mme COHIER Jacques
- * Logement N°001/T1 : il sera proposé à la deuxième personne dont la demande écrite est validée puisque correspondant aux critères définis. Mais compte tenu de la composition de la famille de 2 personnes, il peut ne pas répondre aux attentes de la personne demandeuse.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions de ladite Commission et décidé d'attribuer le logement N°204/T2 à M. et Mme Jacques COHIER et d'attendre la réponse de la deuxième personne.

✓ Modification des statuts du SIVOM suite à l'adhésion de communes nouvelles et mise en conformité avec les textes législatifs et réglementaires récents

Suite à la prise en compte des précédents arrêtés Préfectoraux des 12 janvier 2007 (adhésion de deux communes nouvelles : Bourdic et Belvezet) et 10 Septembre 2019 (transformation du SIVOM en Syndicat Mixte pour intégrer Alès -Agglomération en lieu et place de la Commune de CASTELNAU-VALENCE) ainsi que pour la mise en conformité avec les textes législatifs et réglementaires récents, les statuts du SIVOM doivent être revus.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du Syndicat Mixte, à l'unanimité.

La séance est levée à 20h15.